



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 28 septembre 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

**CE-2005-1448** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 14 SEPTEMBRE 2005 DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 septembre 2005 de la Ville de Gatineau a été déposée aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

**CE-2005-1449** **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 37 - 41 508,72 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 37 - 242 537,35 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 36 - 8 110,55 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 34 - 139 122,86 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 37, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 37, la liste des réquisitions numéro 36 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 34 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 37	Pièces de comptes à payer	41 508,72 \$	12 au 16 septembre 2005
Liste PD numéro 37	Pièces de comptes à payer	242 537,35 \$	12 au 16 septembre 2005
Liste des réquisitions numéro 36	Pièces de comptes à payer	8 110,55 \$	12 au 16 septembre 2005
Liste des embauches numéro 34	Embauches de personnel temporaire	139 122,86 \$	5 au 9 septembre 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1450**     **ACCEPTION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-36 – 230 056,95 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 SEPTEMBRE 2005**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-36 d'un montant total de 230 056,95 \$ pour la période du 8 au 14 septembre 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1451**     **SOUMISSION 2005 SP 216 - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION, NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION ET AUTORISATION DU LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES - PROGICIEL DES RESSOURCES HUMAINES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les documents d'appel d'offres public pour l'acquisition et l'implantation du progiciel des ressources humaines comprenant les cahiers suivants : cahier des charges générales, cahiers des charges particulières, bordereau de soumission – Offre de produit, services et bordereau de soumission – Offre de prix.

De plus, ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions suivants :

- Livio Retamal, chef de section – André Scantland, directeur - Direction des systèmes d'information;
- Sylvie Deschamps, chargée de projet ou Michel Hervieux, directeur adjoint, Relations de travail ou Marc Pageau, directeur, Service des ressources humaines
- Céline Thérien, responsable de la paie ou André Côté, chef de la division comptabilité et paie, Service des finances
- Luc Gauthier, capitaine, Sécurité publique;
- un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

**CE-2005-1452**     **PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU À UNE RÉUNION DES EXPERTS FRANCOPHONES À L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES À PARIS – V<sup>e</sup> JEUX DE LA FRANCOPHONIE - 6 ET 7 OCTOBRE 2005 - 2 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association Internationale des Maires francophones (AIMF) organise une réunion des experts territoriaux francophones les 6 et 7 octobre 2005 à Paris;

**CONSIDÉRANT QUE** l'AIMF, à travers son Fonds de coopération, a permis, depuis 15 ans, la réalisation de plus de 150 projets de développement dans divers pays en partenariat avec de nombreuses municipalités francophones;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau mène un projet avec Niamey au Niger portant sur les pratiques de la gouvernance municipale dans le cadre des V<sup>e</sup> Jeux de la Francophonie qui se dérouleront en décembre 2005 à Niamey et que ce projet est financé par l'AIMF;

**CONSIDÉRANT QUE** l'AIMF a sollicité la participation de la Ville de Gatineau à cette réunion, compte tenu de son projet avec le Niger;

**CONSIDÉRANT QUE** cette réunion a pour but de faire le point sur différents projets menés, entre autres, par des villes et financés par l'AIMF afin de faire une évaluation des résultats et d'établir des priorités d'intervention;

**CONSIDÉRANT QUE** l'AIMF paie une large part des dépenses de séjour des participants à cette réunion :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte que la Ville de Gatineau participe à une réunion des experts francophones les 6 et 7 octobre 2005 à Paris organisée par l'Association Internationale des Maires francophones, dans le cadre de son projet de partenariat avec la Ville de Niamey pour les V<sup>e</sup> Jeux de la Francophonie et qu'elle délègue le chargé du projet Gatineau-Niamey, monsieur François Trottier à représenter la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses de monsieur François Trottier pour un montant maximum de 2 000 \$ sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72198-312-49732	2 000 \$	Jeux de la francophonie 2005 - Niamey // frais représentation

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-47682	2 000 \$		Jeux de la francophonie 2005 - Niamey // frais représentation
72198-312		2 000 \$	Jeux de la francophonie 2005 - Niamey // frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1453** **RATIFICATION DES LISTES DE LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-35 - 53 251,41 \$ ET B-36 - 42 385,53 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéro B-35 d'un montant total de 53 251,41 \$ pour la période du 30 août au 5 septembre 2005 ainsi que le numéro B-36 d'un montant total de 42 385,53 \$ pour la période du 6 au 12 septembre 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1454** **CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES À BELL CANADA SUR UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 770 476 RUE DU COTEAU, CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de consentir une servitude à Bell Canada pour l'installation de deux appareils sur une partie du lot numéro 1 770 476 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de consentir une servitude à Bell Canada sur une partie du lot numéro 1 770 476, tel que montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Marc Fournier, sous le numéro 9370-F de ses minutes, daté du 29 avril 2005, pour l'installation de deux appareils, le tout pour la somme nominale de 1 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude requis sur une partie du lot numéro 1 770 476, cadastre de Québec, circonscription foncière de Hull soumis par M<sup>e</sup> Mario Patry et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2005-1455

**CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES À BELL CANADA ET À HYDRO-QUÉBEC SUR UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 3 307 459, RUE A.-GIBEAULT, CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE – RICHARD CÔTÉ**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de consentir une servitude à Bell Canada et à Hydro-Québec pour l'installation aérienne de lignes téléphoniques, de télécommunications et d'alimentation électrique sur une partie du lot numéro 3 307 459 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de consentir une servitude à Bell Canada et à Hydro-Québec sur une partie du lot numéro 3 307 459 tel qu'il est montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Hugues St-Pierre, sous le numéro 36453 S de ses minutes, daté du 10 mars 2005, pour l'installation aérienne de lignes téléphoniques, de télécommunications et d'alimentation électrique, le tout pour la somme nominale de 1 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude requis sur une partie du lot numéro 3 307 459, cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull soumis par M<sup>e</sup> Mario Patry et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2005-1456

**CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES À BELL CANADA ET À HYDRO-QUÉBEC SUR UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 2 308 467, RUE DE PRADET, CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR – SIMON RACINE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de consentir une servitude à Bell Canada et à Hydro-Québec pour la pose de conduits souterrains permettant l'installation de lignes téléphoniques, de télécommunications et d'alimentation électrique sur une partie du lot numéro 2 308 467 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de consentir une servitude à Bell Canada et à Hydro-Québec sur une partie du lot numéro 2 308 467 tel qu'il est montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Hugues St-Pierre sous le numéro 35220 S de ses minutes, daté du 16 juillet 2004, pour la pose de conduits souterrains permettant l'installation de lignes téléphoniques, de télécommunications et d'alimentation électrique, le tout pour la somme nominale de 1 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude requis sur une partie du lot numéro 2 308 467, cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau soumis par M<sup>e</sup> Michel Blais et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2005-1457

**SOUSSION 2005 SP 181 - GÉO-3D INC. - INVENTAIRE DU MOBILIER URBAIN ET ACHAT DE LOGICIELS - SERVICE D'INGÉNIERIE ET DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 130 599,39 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme GÉO-3D inc., 3981, rue Mont-Royal, suite 200, St-Hubert, Québec, J4T 2H4, pour l'inventaire du mobilier urbain et la fourniture de logiciels, au montant approximatif de 130 599,39 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 août 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50001-001-49733	17 392,03 \$	Équipements informatiques // équipements
06-30239-001-49734	105 259,56 \$	Honoraires professionnel SIAD // honoraires professionnels
04-13493	7 947,80 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1458

**SOUSSION 2005 SP 190 - LES EXPERTS-CONSEILS GENIVAR - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉHABILITATION DE L'ÉGOUT DE LA RUE AMHERST - SERVICE D'INGÉNIERIE - 99 102,09 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme des experts-conseils GENIVAR, 500, boulevard Gréber, 3<sup>e</sup> étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux, avec résidence, pour le projet de «Réhabilitation de l'égout de la rue Amherst» pour un montant forfaitaire de 99 102,09 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1<sup>er</sup> septembre 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM--2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50003-004-49735	93 071,10 \$	Honoraires professionnels – 2005 ing 03 40 // égout rue Amherst
04-13493	6 030,99 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1459** **SOUMISSION 2005 SI 068 - MARTIN & LÉVESQUE (1983) INC. - PANTALONS, BERMUDAS ET CASQUETTES - INCENDIE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 36 784,98 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Martin & Lévesque (1983) inc., 420, 3<sup>e</sup> avenue, Saint-Romuald, Québec, G6W 5M6, pour la fourniture de pantalons, de bermudas et de casquettes pour le Service de sécurité incendie, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 10 juin 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les prix soumis demeureront fermes jusqu'au 31 décembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22200-651-49736	34 546,38 \$	Combat des incendies vêtements et access.
04-13493	2 238,60 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1460\*** **VENTE DU LOT NUMÉRO 1 254 358 - LOT CONTIGU AUX 9 ET 11, RUE PARENT - MADAME PAULETTE LAROSE - 457 \$ ET MADAME MICHELINE GRENIER ET MONSIEUR GILLES GRENIER - 506 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire du lot numéro 1 254 358 d'une superficie totale de 93,7 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** la limite arrière de ce passage piétonnier est fermée depuis plusieurs années et que les Services d'ingénierie et d'urbanisme ont signifié leur accord en vue de l'aliénation en date du 27 mai 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu des deux propriétaires riverains au nord et au sud dudit lot des offres d'achat prévoyant un prix de vente et des obligations représentant 50 % de la valeur moyenne inscrite au rôle d'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot peut être vendu conformément à l'article 7.1.2 de la politique d'aliénation des biens immobiliers – immeuble sans valeur conventionnelle et que cette aliénation représente une économie d'entretien et de surveillance :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de vendre le lot numéro 1 254 358 comme suit :

NOM	ADRESSE	PARTIE LOT NUMÉRO	SUPERFICIE	PRIX TOTAL APPROXIMATIF	TPS ET TVQ
M <sup>me</sup> Paulette Larose	9, rue Parent	1 254 358 Pt	46,9 m <sup>2</sup>	457 \$	Si applicables
M <sup>me</sup> Micheline Grenier et M. Gilles Grenier	11, rue Parent	1 254 358 Pt	46,8 m <sup>2</sup>	506 \$	Si applicables

leurs successeurs et ayants droit aux conditions ci-après :

Un droit pour la Ville de saisir le dépôt de 400 \$ pour tout défaut de l'acheteur de signer l'acte dans le délai de 120 jours de l'approbation de la présente par le conseil ou de verser le solde du prix de vente;

La vente est faite aux risques et périls de l'acheteur. La Ville ne se rend pas responsable quant à la garantie pour défauts cachés;

Il n'existe aucun droit de retrait en raison des conditions de sol qui sont amplement connues des acquéreurs à la date de confirmation de l'offre d'achat;

Les frais de notaire sont à la charge des acheteurs, la Ville étant responsable des devis techniques et de la création des lots;

Les acheteurs doivent installer à leurs frais une clôture en arrière lot et procéder à l'enlèvement des clôtures de côté;

Les acheteurs (propriétaires des lots numéros 1 254 036 et 1 254 040) devront tous signer un acte de vente à défaut de quoi la présente acceptation sera nulle et non avenue et le dépôt de l'acheteur en défaut sera confisqué à titre de dommages liquidés;

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2005-1461

**FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE SCOTT, ENTRE LES RUES SAINT-JEAN-BOSCO ET BOOTH - DÉMONSTRATION DE PLANCHE À ROULETTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité des loisirs Saint-Jean-Bosco est une association de quartier reconnue par la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité des loisirs Saint- Jean-Bosco désire tenir un événement de planche à roulettes sur la rue Scott adjacente à l'école Saint-Jean-Bosco;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement se tiendra, selon la température, soit le 30 septembre 2005 ou le 7 octobre 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** les Services de police, de sécurité incendie et d'ingénierie ont approuvé la fermeture de la rue Scott entre les rues Saint-Jean-Bosco et Booth de 12 h à 20 h pour la démonstration de planche à roulettes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la fermeture de la rue Scott entre les rues Saint-Jean-Bosco et Booth, dans le cadre de l'événement de démonstration de planche à roulettes organisé par le Comité des loisirs Saint-Jean-Bosco et ce, selon les conditions suivantes :

- installer et retirer toute la signalisation requise, le tout tel qu'illustré sur le plan numéro C-05-300 joint à la présente pour en faire partie intégrante;
- assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville;

- dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire au Centre de services de Hull, avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurance « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale ».

Ce comité abroge la résolution numéro CE-2005-1349 adoptée le 7 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1462

**SOUSSION 2005 SP 038 - CONSTRUCTION DJL INC. - AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AU PARC JOSEPH-H.-MALONEY - SERVICE D'INGÉNIERIE – 134 745 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux d'aménagement de jeux d'eau au parc Joseph-H.-Maloney, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 134 745 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 31 août 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40022-003-49737	17 408,42 \$	Travaux d'immo district de Bellevue // parc Joseph-H.-Maloney
06-30273-007-49738	109 136,50 \$	Aménagement et réfection de parcs - 2005 parc Joseph-H.-Maloney
04-13493	8 200,08 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1463

**SOUSSION 2005 SI 164 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA GUADELOUPE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 85 582,05 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Itée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux d'aménagement du parc de la Guadeloupe, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 85 582,05 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 août 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40032-007	65 000,00 \$	FDI – Aménagement parc de la Guadeloupe
Futur FDI	15 373,84 \$	
04-13493	5 208,21 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71485-692	15 373,84 \$		Marc Bureau - aménagement // équip. non-capitalisable
03-10110		15 373,84 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // parc Joseph-H.-Maloney

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1464** **SOUMISSION 2005 SP 003 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AU PARC LAURENT-GROULX - SERVICE D'INGÉNIERIE - 123 965,32 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND / VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux d'aménagement de jeux d'eau au parc Laurent-Groulx, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 123 965,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 7 septembre 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40034-003-49739	55 000,00 \$	Travaux d'immobilisation – District de Saint-Raymond / Vanier parc Laurent-Groulx
06-30273-002-49740	61 421,24 \$	Aménagement et réfection de parcs – 2005 // parc Laurent-Groulx
04-13493	7 544,08 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1465** **SOUMISSION 2005 SI 179 - ABC RÉCRÉATIONS LTÉE - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX AU PARC DE SALERNES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 91 645,36 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme ABC Récréations Ltée, 1391, rue Poirier, Mascouche, Québec, J7L 1V5, pour la fourniture et l'installation d'une structure de jeux au parc de Salernes, au coût de 91 645,36 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 4 août 2005 et ce, étant la soumission conforme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2003-1411.

Les fonds à cette fin au montant total de 91 645,36 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40018-004	75 000,00 \$	Travaux d'immobilisation - District de Limbour // Parc de Salernes
Futur FDI 04-13493	11 068,16 \$	Structure de jeux – Parc de Salernes TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71489-692	11 068,16 \$		Simon Racine - aménagement // équip. non-capitalisable
18-40018-001	75 000,00 \$		Travaux d'immo - district Limbour // parc des Chevaliers
03-10110		11 068,16 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // parc Laurent-Groulx
18-40018-004		75 000,00 \$	Travaux d'immo - district limbour // parc de Salernes

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1466**

**PARTICIPATION DE MONSIEUR JOSEPH DE SYLVA AU MINI COLLOQUE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES RENCONTRES INTERCULTURELLES À GATINEAU - 4 OCTOBRE 2005 - 20 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Joseph De Sylva à participer au mini colloque de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles qui aura lieu à Gatineau le 4 octobre 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 20 \$ à l'ordre du CEDISOL pour défrayer les coûts de repas reliés à cette activité.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30021	20 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1467\***

**MODIFICATIONS AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté, le 12 décembre 2001, par sa résolution numéro CM-2001-57, la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications doivent être apportées à la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres afin de tenir compte de récentes modifications législatives, de refléter les changements de structures récentes et de s'assurer de maintenir des conditions de travail justes et équitables favorisant le recrutement et la rétention d'une main d'œuvre qualifiée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a analysé différents recueils de conditions de travail de cadres de municipalités du Québec :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau préparée par le Service des ressources humaines et datée du 23 août 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2005.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2005-1468\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement, il y a un poste vacant au sein du Service des finances, division comptabilité/paie, Module de l'administration et des finances;

**CONSIDÉRANT QUE** la charge de travail d'encadrement et de gestion de la division revenus du Service des finances est considérable et que, lors des travaux du comité de transition, la division revenus prévoyait compter deux postes cadres et que finalement la structure retenue en avait prévu qu'un seul;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la structure organisationnelle du Service des finances, Module de l'administration et des finances afin de mieux refléter la réalité et satisfaire les nouveaux besoins :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser les modifications suivantes :

- autoriser l'abolition du poste vacant de technicien spécialisé (poste numéro 258 au plan d'effectifs des cols blancs) au sein de la division comptabilité/paie au Service des finances;
- accepter la création d'un poste cadre de responsable de la taxation et de la facturation sous la gouverne du chef de division revenus au Service des finances;
- autoriser le Service des ressources humaines à modifier l'organigramme du Service des finances, Module de l'administration et des finances afin de refléter ces changements.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-115 – Service des finances – Non syndiqués – Réguliers.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2005.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2005-1469

**PROLONGATION TEMPORAIRE DE DEUX ÉVALUATEURS AGRÉÉS AU SERVICE DE L'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** deux employés sont affectés temporairement au Service de l'évaluation et des transactions immobilières;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense attribuée au salaire de ces employés atteindra la limite de 25 000 \$ en décembre 2005;

**CONSIDÉRANT QU'**une délégation de pouvoir (numéro 44906) a été préparée jusqu'au 6 novembre 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro CE-2005-264 autorisait l'embauche d'un évaluateur agréé jusqu'au 21 novembre 2005;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire de deux évaluateurs agréés au Service de l'évaluation et des transactions immobilières et ce, jusqu'au 31 décembre 2005 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la prolongation temporaire d'un évaluateur agréé au Service de l'évaluation et des transactions immobilières du 7 novembre jusqu'au 31 décembre 2005 et également la prolongation temporaire d'un deuxième évaluateur agréé du 22 novembre jusqu'au 31 décembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 15120-132 – Confection du rôle d'évaluation – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1470**

**PERMANENCE DE QUATRE EMPLOYÉS DE DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L' UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>PÉRIODE D'ESSAI</b>
Jean Audet	24 juin 2004	24 juin 2005	CE-2004-1061 23 juin 2004	12 mois
Éric Boutet	5 février 2004	5 février 2005 *	CE-2004-150 4 février 2004	12 mois
Denise Martin	4 octobre 2004	4 octobre 2005	CE-2004-1268 11 août 2004	12 mois
Daniel Albert	30 août 2004	30 août 2005	CE-2004-1314 25 août 2004	12 mois

\* Rapport d'évaluation de monsieur Éric Boutet remis au mois de septembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1471**     **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MESDAMES MÉLISSA BOLDUC, KATIA HARTON ET MONSIEUR JONATHAN LEBLANC AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes d'agent-patrouilleur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de mesdames Mélissa Bolduc, Katia Harton et monsieur Jonathan Leblanc au poste d'agent-patrouilleur au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Les personnes précitées sont assujetties à une période d'essai de 12 mois et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de ces employés sera celui de la classe d'agent, 2<sup>e</sup> échelon de la convention collective des policiers en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2005.

Adoptée

**CE-2005-1472**  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2006-403

**OCTROID'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR DANIEL BOURGEOU, POLICIER AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Daniel Bourgeau occupant les fonctions de policier au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 8 octobre 2005 au 30 septembre 2006 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service concerné :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à monsieur Daniel Bourgeau un congé sans solde pour la période du 8 octobre 2005 au 30 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2005-1473**     **FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ NUMÉRO 101200**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 101200 a, depuis 2002, été absent du travail pour maladie à de nombreuses reprises dont certaines absences non justifiées par un certificat médical;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses tentatives de la Ville de Gatineau pour communiquer avec l'employé 101200;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a proposé à l'employé 101200 l'aide nécessaire pour sa réhabilitation et son retour au travail;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 101200 a offert peu de collaboration pour sa réhabilitation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 101200 n'a jamais répondu aux correspondances qui lui ont été envoyées soit par courrier express ou par huissier, lui signifiant de revenir au travail ou de fournir les pièces justifiant ses absences;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est sans nouvelles de l'employé 101200 et ce, depuis le 17 mai 2005 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité procède à la rupture du lien d'emploi entre la Ville de Gatineau et l'employé 101200.

Adoptée

CE-2005-1474

**DÉMISSION DE MADAME NATHALIE LAFRAMBOISE AU POSTE DE TECHNICIENNE À LA SECTION GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES, SERVICE DU GREFFE, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nathalie Laframboise, occupant le poste de technicienne à la section gestion des documents et des archives au Service du greffe, Services juridiques, a déposé sa démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la démission de madame Nathalie Laframboise au poste de technicienne à la section gestion des documents et des archives au Service du greffe, Services juridiques et ce, à compter du 2 septembre 2005.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Nathalie Laframboise les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier Mme Laframboise de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1475

**RETRAITE DE MONSIEUR FRANÇOIS LACAILLE, RESPONSABLE DE LA PAIE, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES - 18 JANVIER 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur François Lacaille, responsable de la paie au Service des finances du Module de l'administration et des finances, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 18 janvier 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 15 ans de service à la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur François Lacaille les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 18 janvier 2006 et ce, conformément à la politique en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Lacaille à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Lacaille leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1476

**PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME FRANCE LEGAULT AU POSTE DE RESPONSABLE - TAXES, CONTRATS ET CONTRÔLES INTERNES, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable – taxes, contrats et contrôles internes au Service des finances, Module de l'administration et des finances :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de madame France Legault à titre de responsable – taxes, contrats et contrôles internes au Service des finances, Module de l'administration et des finances.

Madame France Legault est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame France Legault sera celui de la classe 2, 2<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-115 – Service des finances – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1477

**PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME CÉLINE THÉRIEN AU POSTE DE RESPONSABLE PAIE AU SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Céline Thérien à titre de responsable – paie au Service des finances, Module de l'administration et des finances.

Madame Céline Thérien est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Céline Thérien sera celui de la classe 2, 5<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-115 – Service des finances – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2005.

Adoptée

CE-2005-1478\*

**MODIFICATION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE NUMÉRO SF-2002-03 SUR  
LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION**

**CONSIDÉRANT** la hausse du prix de l'essence depuis quelques temps;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'ajuster le taux d'allocation automobile par kilomètre parcouru par les employés et membres du conseil municipal de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier l'article 3.1.1 de sa politique numéro SF-2002-03 sur les frais de déplacement, de séjour et de représentation pour se lire comme suit :

« Tous les fonctionnaires municipaux reçoivent un taux d'allocation automobile équivalent à celui déterminé par le Conseil du trésor du Québec pour le kilométrage inférieur à 8 000 km annuellement à l'intérieur de sa directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents ».

Le trésorier est autorisé à modifier le taux à chaque modification apportée par le Conseil du trésor du Québec.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**M<sup>e</sup> YVES DUCHARME**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**MADAME MICHELINE LAROUCHE**  
Greffière adjointe et secrétaire adjointe  
Comité exécutif